

## Fiche d'aide à la déclaration annuelle AST74 2023 – Cabinets Comptables

### 1 - Rappels :

Les étapes de prévention 4 et 5 et les étapes DUERP 6, 7 et 8 peuvent être passées plus facilement que l'année dernière pour vous simplifier la réalisation de la déclaration.

Pour vos clients ayant déjà l'outil DUERP activé en 2022, les étapes du DUERP vous sont proposées encore cette année, ça ne vous empêche pas pour autant de finaliser la déclaration (CF Procédure ci-dessous). Nous souhaitons laisser activées ces étapes DUERP à nos utilisateurs pour leur permettre de profiter de la déclaration pour mettre à jour leurs informations. En laissant l'outil activé, l'adhérent peut le compléter ultérieurement ou bien revenir vers nous s'il décide de le désactiver.

Certains adhérents (1500 au total) avaient un outil DUERP activé et n'avaient encore rien saisi à la fin d'année.

Outre des invitations à des ateliers d'accompagnement à distance, nous les avons tous recontactés dans le cadre d'une campagne téléphonique cet automne pour leur rappeler que cet outil est toujours activé et pour leur proposer un accompagnement personnalisé pour les aider à le remplir.

Cette campagne a pris fin en décembre 2022.

Nous avons réussi à en accompagner certains individuellement, il nous reste quelques demandes d'aide à planifier cette année 2023 avec notre équipe de prévention.

Nous restons à dispositions de vos clients pour les accompagner dans leurs démarches d'évaluation des risques professionnels.

### 2 - Procédure pour vous aider à finaliser la déclaration en gardant l'outil DUERP activé :

**ETAPES 4 et 5 - « Prévention » :** Vous pouvez rapidement passer ces étapes, la seule astuce est qu'il y ait au minimum un risque de sélectionné dans l'étape 5

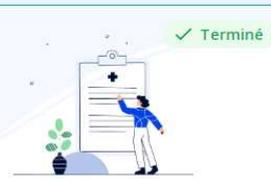
#### Les risques professionnels dans votre entreprise

Gagnez du temps. Analysez et décrivez les risques professionnels présents dans votre entreprise en seulement 5 étapes.

Soyez serein. Ces étapes vous permettront de réaliser votre Document Unique pour être en conformité avec vos obligations réglementaires.

Nous vous invitons à poursuivre la déclaration ou à la transférer à la personne qualifiée

[Transférer l'évaluation des risques à un autre utilisateur](#)



✓ Terminé

Étape 4  
Informations de prévention

Modifier



✓ Terminé

Étape 5  
Risques dans votre entreprise

Modifier

**ETAPES 6, 7 et 8 – « DUERP » :** Vous pouvez rapidement passer ces étapes en vous rendant sur « Gérer l'option Document Unique » et en sélectionnant « Prendre l'option et continuer mon Document Unique plus tard »

**Votre Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels**

Nous vous offrons la possibilité de réaliser et de mettre à jour votre Document Unique lors de votre déclaration annuelle, grâce à notre outil interactif et simple d'utilisation. Vous serez ainsi en conformité avec vos obligations réglementaires.

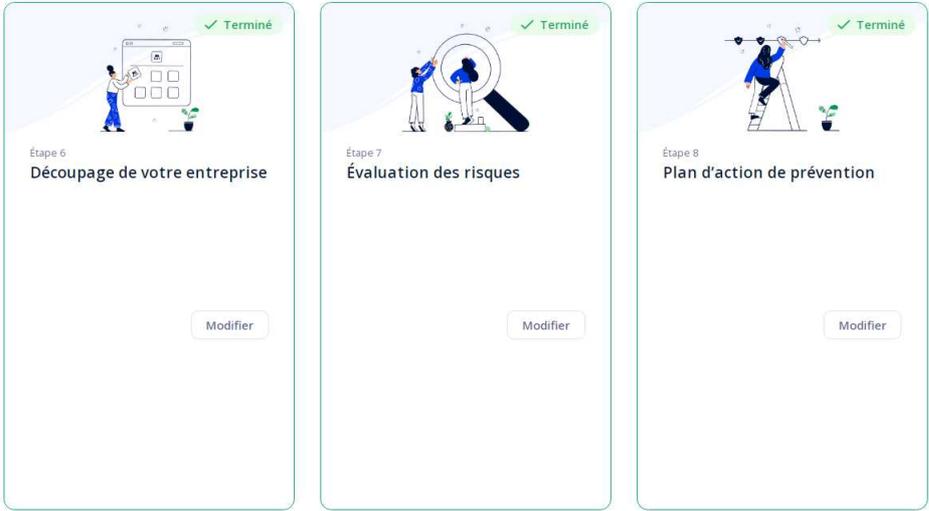
De plus, l'accès à cet outil vous permettra :

- de définir facilement des actions de prévention des risques et de protection avec des suggestions et des recommandations personnalisées
- de simplifier la communication avec votre Service de Prévention et de Santé au Travail, avec la mise à jour en temps réel de vos données
- d'importer votre Document Unique existant sur votre Espace adhérent, en assurant son archivage ainsi que la conservation et la traçabilité de vos données

Pour les entreprises de moins de 11 salariés, la mise à jour annuelle de votre Document Unique doit être effectuée si nécessaire, car il est essentiel que vos données restent en tout temps cohérentes avec votre activité.

N'hésitez pas à nous solliciter : nos équipes de préventeurs sont là pour vous offrir un accompagnement personnalisé.

Cette offre est une option complémentaire. Son coût forfaitaire annuel vous est proposé à 50 € HT/an.  
Gérer l'option Document Unique



Une fenêtre s'ouvre, vous rappelant les avantages de l'outil, en bas de celle-ci vous pourrez cliquer sur « Prendre l'option et continuer mon Document Unique plus tard » comme ci-dessous, vous serez automatiquement renvoyés à l'étape 9 de la déclaration, dernière étape avant la validation des informations et le paiement.

Que souhaitez-vous faire ?

**Prendre l'option et finaliser ma déclaration**  
Payez 50 € HT/an et réalisez votre Document Unique dès maintenant  
**Commencer**

**Prendre l'option et réaliser mon Document Unique plus tard**  
Payez 50 € HT/an et réalisez votre Document Unique depuis votre espace adhérent, quand vous le souhaitez.  
**Réaliser plus tard**

**Ne pas profiter de l'option**

